



## **Procès-Verbal de la Commission Electorale Réunion du 29 mars 2013, 14 h à l'AGL**

Présent : Florence Vanderstichelen, Linh Tran, Véronique Eeckoudt, Olivier Pereira

Procuration : Jean-François van Drooghenbroeck pour Olivier Pereira, Clément Béasse pour Linh Tran

Excusés : Clément Béasse, Jean-François van Drooghenbroeck, Guillaume Pierre, Véronique Vandembulcke, Elise Lazzeri

### **1. Approbation du PV du 28 mars 2013 :**

Corrections :

- Au-dessus du point 2 : retirer « les résultats sont officiellement approuvés ».
- Le candidat était « devant le bureau de vote »
- Cette attitude « pose question » et pas « problématique »

Le PV de la réunion du jeudi 28 mars est approuvé.

### **2. Liste Woluway**

La liste Woluway s'est vue attribuer 10 sièges. Or, ils n'étaient que sept candidats sur cette liste. Le règlement ne prévoit pas une procédure particulière dans ce type de cas, c'est donc à la commission de trancher.

La commission acte ce fait et propose à la liste, si elle le désire, de coopter trois nouveaux conseillers elle-même.

### **3. Attitude litigieuse d'un étudiant**

**Florence Vanderstichelen** : Au minimum, la commission devrait lui écrire et le recevoir. Je ne trouve pas banal qu'un étudiant se permette de répondre et de désobéir à la présidente de la commission.

La présidente de commission va écrire un courrier à l'intéressé, pour l'informer que la commission s'est saisie de l'événement et le convoque donc pour éclaircissement.

**Olivier Pereira** : Peut-être devrait-on demander au candidat facultaire présent au bureau de vote de nous donner sa version des faits comme témoin.

Donnant suite au problème rencontré avec un candidat, et après consultation de juristes, la commission a décidé d'envoyer un courrier à l'intéressé et de le convoquer.

### **4. Approbation des résultats**

Les résultats des élections sont approuvés.